



Département de Haute-Saône

COMMUNE DE
VALAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. REGLEMENT

3.3 Documents graphiques au 1/2 000°
Centre de la commune

Pièce n° 3.3

Plan actualisé le : 10.04.2002

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 7.11.1998

INITIATIVE Aménagement et Développement
4, Passage Jules Dider - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
iadvesoul@gmail.com

Direction Départementale de l'Équipement
24, Bd des Alliés BP 389 - 70 014 VESOUL
Tél : 03.84.66.27.90

LEGENDE :

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs.

ZONES URBAINES.

- UA Zone urbaine à vocation d'habitat.
UY Zone urbaine à vocation d'activités.

ZONES A URBANISER.

- AU Zone à vocation d'habitat urbanisable dans le respect des conditions définies dans le projet d'aménagement et de développement durable, et le règlement.
AUY Zone à vocation d'activités urbanisable dans le respect des conditions définies dans le projet d'aménagement et de développement durable, et le règlement.
AUYa Secteur de la zone AUY à vocation d'activités économiques non nuisantes.
AUYb Secteur de la zone AUY à vocation d'activités économiques et agricoles.

ZONES AGRICOLES.

- A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES.

- N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
NI Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
 Emplacements réservés et numéro d'opération.
 Espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer
 Plantations à réaliser.



Secteurs ou éléments du bâti et du paysage à préserver (art. L. 123-1-7°).



Exploitations agricoles.



Monuments historiques.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension de la station d'épuration	Commune	1760 m²